



MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC

CONVOCATION AU REGISTRE

RÈGLEMENT 2018-508

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 255 000,00\$ ET UN EMPRUNT DE 155 000,00\$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES MOTRICES

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Avis public est, par la présente, donné que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 23 juillet 2018, le conseil municipal de la municipalité de l'Ascension a adopté le règlement numéro 2018-508 intitulé : Règlement décrétant des dépenses en immobilisation de 255 000,00 \$ et un emprunt au montant de 155 000,00 \$ pour l'achat d'un camion 6 roues motrices.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2018-508 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces Canadiennes.

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le lundi 30 juillet et mardi 31 juillet 2018, au bureau de la municipalité de l'Ascension, situé au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2018-508 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 149. Si ce nombre n'est pas atteint, le

règlement numéro 2018-508 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures, le mardi 31 juillet 2018, au bureau de la municipalité situé au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de 8 heures à 16 heures du lundi au vendredi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 23 juillet 2018, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- ✓ Être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
- ✓ Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ✓ Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- ✓ Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

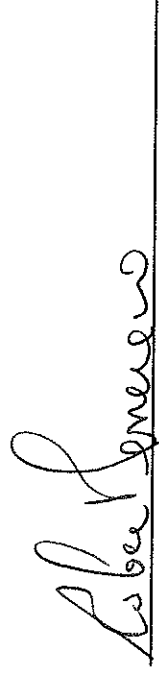
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes;

- ✓ Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- ✓ Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit

sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

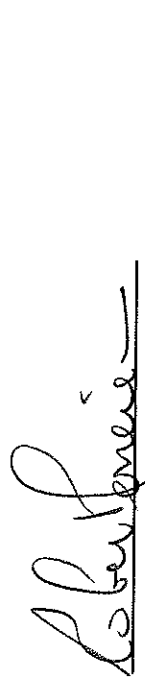
- ✓ Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 23 juillet 2018 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.


Robert Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Robert Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de l'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site web de la municipalité, le 24 juillet 2018, entre 8 heures et 14 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 24 juillet 2018


Robert Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim